



N° 41866

Le 5 février 2026

February 5, 2026

ENTRE :

Union des consommateurs et
Michael Silas

Demandeurs / Intimés à l'appel incident

- et -

Air Canada

Intimée / Requérante à l'appel incident

- et -

Procureur général du Québec et Président
de l'Office de la protection du
consommateur

Intervenants

JUGEMENT

La requête du procureur général du Québec de le reconnaître comme intimé à la demande d'autorisation d'appel incident et de considérer sa réponse sous ce titre est accueillie. La demande d'autorisation d'appel et la demande d'autorisation d'appel incident de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro

BETWEEN:

Consumers' Union and Michael Silas

Applicants / Respondents on cross-appeal

- and -

Air Canada

Respondent / Applicant on cross-appeal

- and -

Attorney General of Quebec and Président
de l'Office de la protection du
consommateur

Intervenors

JUDGMENT

The Attorney General of Quebec's request to be recognized as a respondent to the application for leave to cross-appeal and to have his response considered as such is granted. The application for leave to appeal and the application for leave to cross-appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-

N° 41866

500-09-030343-222, 2025 QCCA 480, daté
du 22 avril 2025, sont accueillies avec
dépens suivant l'issue de la cause.

030343-222, 2025 QCCA 480, dated April
22, 2025, are granted with costs in the cause.



J.C.S.C.
J.S.C.C.